

## COMMUNE D'ISBERGUES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du  
15 décembre 2023

Date de convocation :  
8 décembre 2023

**Objet :**  
**Modification du nombre de membres du conseil d'administration  
du CCAS d'Isbergues et désignation des membres du conseil  
municipal pour faire partie dudit conseil d'administration**

Votes pour : 27  
Vote contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le quinze décembre, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'ISBERGUES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

**Etaient présents** : M. David THELLIER - M. Eric HEUGUE - Mme Laurie LECRINIER - M. Laurent DANIEL - Mme Nathalie LEGRAND - Mme Sandrine ALLOUCHERIE - M. Sébastien MILON - Mme Aude DERVILLERS - Mme Marie-France VERREMAN - Mme Marie-Paule CLAREBOUT - Mme Véronique LUPART - M. Vincent GALLOIS - Mme Caroline BERROD - M. Steve CAMPAGNE - M. Michaël DELHAYE - Mme Stéphanie DELMARE - M. Pascal GANTOIS - M. Thierry DISSAUX - M. Michel BINCTEUX - Mme Séverine GODART - M. Didier RINGARD, formant la majorité des membres en exercice.

**Membres excusés ayant donné procuration :**

- Mme Hélène BARRAS a donné procuration à Mme Marie-France VERREMAN ;
- M. Maxime THERY a donné procuration à M. Michaël DELHAYE ;
- Mme Noémie MATTON a donné procuration à M. David THELLIER ;
- Mme Micheline DAUTRICHE a donné procuration à M. Michel BINCTEUX ;
- Mme Nathalie DELZONGLE a donné procuration à M. Thierry DISSAUX ;
- Mme Frédérique SAUVAGE a donné procuration à M. Pascal GANTOIS.

**Membres absents** : M. Benoît COUPET - Mme Céline COTTREZ.

Madame Aude DERVILLERS est nommée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération n° 20.01.04 du 28 mai 2020, le conseil municipal a, d'une part, fixé le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS d'Isbergues, et, d'autre part, désigné les membres du conseil municipal qui en font partie.

Suivant la suppression des sections de CCAS de Molinghem et de Berguette, il indique qu'il convient de rapporter la délibération susvisée afin de permettre la modification du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS d'Isbergues, ainsi que la désignation des membres du conseil municipal qui en feront partie.

Il précise que le décret n° 2023-632 du 20 juillet 2023 a abrogé l'article R. 123-7 du code d'action sociale et des familles qui fixait le nombre maximum des membres du CCAS à 16, comprenant 8 membres du conseil municipal élus en son sein et 8 membres nommés par le maire (non-membres du conseil municipal) parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Désormais et conformément à l'article L. 123-6 du code d'action sociale et des familles, le conseil municipal détermine en nombre égal les membres élus et les membres nommés au sein du conseil d'administration du CCAS.

Les membres élus par le conseil municipal et les membres nommés par le maire le sont pour la durée du mandat de ce conseil.

L'élection des membres du conseil municipal en son sein se déroule sous forme de scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Rapporte la délibération n° 20.01.04 du 28 mai 2020 relative à la fixation du nombre de membres et à la désignation des délégués du conseil municipal pour faire partie du conseil d'administration du CCAS d'Isbergues ;
- Décide de fixer à 20 le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS d'Isbergues, dont 10 membres du conseil municipal élus en son sein et 10 membres nommés par le maire (non-membres du conseil municipal) parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune ;
- Procède en son sein à l'élection de 10 membres.

Une seule liste est présentée :

#### **LISTE A**

- 1) Monsieur Eric HEUGUE
- 2) Monsieur Laurent DANIEL
- 3) Madame Véronique LUPART
- 4) Madame Stéphanie DELMARE
- 5) Madame Marie-France VERREMAN
- 6) Madame Caroline BERROD
- 7) Madame Micheline DAUTRICHE
- 8) Monsieur Thierry DISSAUX
- 9) Madame Marie-Paule CLAREBOUT
- 10) Madame Sandrine ALLOUCHERIE

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé au président.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	27
A déduire, bulletins nuls :	7
Reste pour les suffrages exprimés :	20
Quotient (suffrages exprimés / sièges) : 20 / 10 :	2

La liste A a obtenu 20 suffrages, les 10 sièges lui sont attribués.

**Sont proclamés élus :**

- 1) Monsieur Eric HEUGUE
- 2) Monsieur Laurent DANIEL
- 3) Madame Véronique LUPART
- 4) Madame Stéphanie DELMARE
- 5) Madame Marie-France VERREMAN
- 6) Madame Caroline BERROD
- 7) Madame Micheline DAUTRICHE
- 8) Monsieur Thierry DISSAUX
- 9) Madame Marie-Paule CLAREBOUT
- 10) Madame Sandrine ALLOUCHERIE

Délibération affichée le  
Collectivités Territoriales.

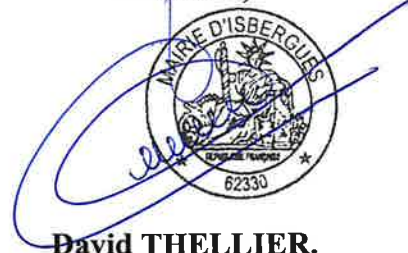
**22 DEC. 2023**

, article L. 2121-25 du Code Général des

**Certifiée exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous-Préfecture  
et de la publication électronique**

le **22 DEC. 2023**

**Le Maire,**



**David THELLIER.**